

# Avis d'information


## COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS

### du 14 au 25 mars 2022



Inscriptions et renseignements en mairie :  
avant le lundi 31 janvier 2022

### CONSIGNES DE COLLECTE :

- **Déchets ACCEPTÉS** : Objets trop volumineux / lourds pour contenir dans une voiture et être apportés en déchèterie.
- **Déchets REFUSÉS** :
  -  - Petits objets pouvant contenir séparément dans une voiture
  - Pneumatiques
  - Télévisions et écrans divers (d'ordinateurs... etc)
  - Cuves et Bouteilles de gaz, cuves à fioul non dépolluées par un professionnel habilité
  - Bâches agricoles
  - Objets volumineux contenant des liquides
  - Gravats et déblais (tuiles, briques...)
  - Déchets provenant des professionnels
  - Cartons, textiles
  - Amiante (éverite...)
  - Véhicules hors d'usage
  - Végétaux (tonte, branchages...)
  - Ordures ménagères, cadavres d'animaux.
- Les déchets encombrants doivent être **sortis par les usagers sur la voie publique, la veille au soir de la collecte.**

### Modalités inscriptions :

Merci de mentionner à la mairie :

✚ La liste détaillée des types de déchets à évacuer :

⇒ En fonction, 1 ou 2 passages seront organisés devant votre domicile, à des dates différentes :

- Un pour les frigidaires et congélateurs
- Un pour les autres types d'encombrants.

✚ L'adresse du lieu de collecte

✚ L'adresse postale d'habitation, si elle est différente du lieu de collecte.

⇒ Un courrier précisant la (les) date(s) de passage vous sera envoyé environ 2 semaines avant.



**Avant de jeter, penser aux alternatives permettant le réemploi : Réparation, don (associations locales, ressourceries, entourage...), troc, vente, etc.**

Le Règlement de collecte complet est consultable en mairie  
et sur le site Internet [www.sivom-sgma.org](http://www.sivom-sgma.org)

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le SIVOM au 05 61 94 73 77